



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada - Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Publié : le 2025-11-24

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2025,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat Quarterly Financial Report
for the Quarter Ended September 30, 2025

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada - Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

1. [Introduction](#)
2. [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
3. [Risques et incertitudes](#)
4. [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
5. [Approbation des cadres supérieurs](#)
6. [Annexe](#)

1. Introduction

► Dans cette section

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'[article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu conjointement avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité ministériel d'audit.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport a été préparé par la direction selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire

des dépenses (A) pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2026. Le présent rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement au moyen de lois de crédits ou de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées au moyen d'une loi.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

1.2. Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux indiqués ci-dessous.

Surveillance des dépenses

Examiner les propositions et les demandes d'autorisation des dépenses; examiner les programmes gouvernementaux actuels et proposés pour s'assurer qu'ils sont efficaces, efficaces et pertinents; informer le Parlement et la population canadienne sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services, de l'accès à l'information gouvernementale et de la gestion des biens, des finances, de l'information et de la technologie.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (notamment les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs de recrutement et de maintien en poste des employés.

Surveillance réglementaire

Élaborer des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires, et en assurer la surveillance; examiner les projets de règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences des politiques du gouvernement; promouvoir la coopération en matière de réglementation entre les administrations.

1.3 Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement et ses recettes sont gérées en vertu du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers suivants :

- le crédit 1, **Dépenses du programme**, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale, notamment :
 - le Régime de soins de santé de la fonction publique,
 - le Régime de soins dentaires de la fonction publique,
 - le Régime de services dentaires pour les pensionnés,
 - le Régime d'assurance-invalidité,
 - les charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario et Québec et Terre-Neuve-et-Labrador),
 - le Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique;
- les autorisations législatives qui permettent de prendre en charge les coûts résiduels entre les cotisations du gouvernement aux divers régimes et la répartition de ces coûts entre les ministères et organismes.

Le SCT gère six différents crédits centraux.

- Le crédit 5, **Éventualités du gouvernement**, permet de suppléer à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, permet de suppléer à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements de la rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications des conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale en raison des négociations collectives.
- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 % du budget de fonctionnement brut contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.

- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, permet de suppléer à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.

Le financement à partir de ces crédits est approuvé par le Parlement. Le financement à partir des crédits centraux est transféré du SCT à chaque ministère et organisme une fois que les critères établis sont respectés. Comme tout autre ministère, le SCT reçoit également sa propre part des crédits, qui sont transférés à son propre crédit 1 (Dépenses du programme). Les crédits centraux non utilisés sont retournés au Trésor.

Les dépenses engagées en vertu des autorisations législatives résultent dans une large mesure de l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le Régime de retraite de la fonction publique, le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, les cotisations à l'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT recouvre auprès des autres ministères et organismes fédéraux leur part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite au compte des dépenses réelles du SCT dans le même crédit législatif. Des rajustements des crédits législatifs de chaque ministère et organisme (y compris ceux du SCT) sont effectués à la fin de l'exercice pour tenir compte de l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera nul.

Les montants de transfert de tous les crédits centraux susmentionnés seront inclus dans les rapports financiers de chaque ministère et organisme bénéficiaire.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

► Dans cette section

Cette section :

- met en relief les résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 30 septembre 2025;
- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent des résultats qui dépassent les seuils d'importance suivants :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme et autorisations législatives;
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires de 2025-2026 au 31 mars 2026	Autorisations budgétaires de 2024-2025 au 31 mars 2025	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au deuxième trimestre de 2025-2026 (30 septembre 2025)	Dépenses cumulatives au deuxième trimestre de 2024-2025 (30 septembre 2024)	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025	Dé
Crédit 1 : Dépenses du programme	407 336	360 356	46 980	159 996	165 484	-5 488	
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	4 004 854	3 843 673	161 181	2 077 043	1 933 047	143 996	1
Autorisations législatives	40 503	34 389	6 114	-145 175	201 636	-346 811	
Total	4 452 693	4 238 418	214 275	2 091 864	2 300 167	-208 303	1

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 214,3 millions de dollars (5,1 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont augmenté de 47 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 161,2 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont augmenté de 6,1 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

Changements dans les autorisations votées et législatives (2025-2026 comparativement à 2024-2025)	En milliers de dollars
Crédit 1 : Dépenses du programme	
Financement pour l'administration des ressources humaines et la rémunération de la fonction publique fédérale	17 043
Augmentation nette du Report de fonds du budget de fonctionnement	12 491

Changements dans les autorisations votées et législatives (2025-2026 comparativement à 2024-2025)	En milliers de dollars
La phase 1 de l'initiative de dépenses publiques responsables a donné lieu : <ul style="list-style-type: none"> à une réévaluation de la valeur du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone : 12 754 336 \$ au recentrage des dépenses liées aux services professionnels, aux opérations, aux déplacements et aux paiements de transfert : -2 497 000 \$ 	10 257
Financement du Plan d'action pour les fonctionnaires noirs	4 380
Fonds destinés à l'Examen de l'accès à l'information et plan d'action	3 540
Financement pour le renouvellement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique	3 500
Fonds destinés à la cybersécurité des opérations gouvernementales	3 210
Rajustements de rémunération visant à financer les augmentations de salaire afin de respecter les obligations découlant des conventions collectives	3 074
Transferts de diverses organisations au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les initiatives et programmes de développement de la collectivité de la gestion financière	2 718
Transfert de Services partagés Canada au Secrétariat du Conseil du Trésor pour soutenir la fonction de facilitation de la transformation	1 575
Fonds destinés aux besoins opérationnels essentiels - Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines	1 000
Fin du financement destiné à lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail dans la fonction publique fédérale	-1 632
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	-2 129
Transferts de fonds pour le Centre pour un gouvernement vert	-2 464
Fin du financement destiné au leadership assuré lors de la transition vers la technologie infonuagique	-2 635
Fin du financement destiné aux examens réglementaires et au Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire	-2 652
Financement visant à soutenir la mise en œuvre du régime proactif d'équité salariale dans la fonction publique fédérale	-4 296
Total partiel du crédit 1	46 980
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Financement des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique	109 821
Financement du régime de soins dentaires de la fonction publique	49 696
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	1 664
Total partiel du crédit 20	161 181
Autorisations législatives	
Financement pour l'administration des ressources humaines et de la paye de la fonction publique fédérale	3 471

Changements dans les autorisations votées et législatives (2025-2026 comparativement à 2024-2025)	En milliers de dollars
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	2 643
Total partiel des autorisations législatives	6 114
Total des autorisations	214 275

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Les dépenses cumulatives en date du 30 septembre 2025 ont diminué de 208,3 millions de dollars (9,1 %), comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont diminué de 5,5 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 144 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont diminué de 346,8 millions de dollars.

Les dépenses du trimestre terminé le 30 septembre 2025 ont diminué de 214,5 millions de dollars (16,6 %), comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont augmenté de 30,9 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 6,7 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont diminué de 252,1 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1^{er} avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2025-2026 et celles du deuxième trimestre de 2024-2025 (1^{er} juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			
1 Personnel	La diminution des dépenses depuis le début de l'exercice et pour le deuxième trimestre est principalement due à l'attrition et aux employés qui ont été transférés dans d'autres ministères, en reconnaissant qu'une portion est appelée à être remplacée.	-5 600	-3 496

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1^{er} avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2025-2026 et celles du deuxième trimestre de 2024-2025 (1^{er} juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
4 Services professionnels et spéciaux	La diminution des dépenses cumulatives par rapport à celles de l'exercice précédent est principalement attribuable aux coûts liés au Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs qui ont été engagés en 2024-2025, mais qui ne l'ont pas encore été en 2025-2026, ainsi qu'à la réduction des dépenses liées au Programme de la fonction de contrôleur numérique.	-5 878	260
5 Location	L'augmentation des dépenses cumulatives et de celles du deuxième trimestre est principalement attribuable aux coûts associés aux licences SAP dans le cadre du Programme de la fonction de contrôleur numérique, au sein du Bureau du contrôleur général.	1 479	1 976
12 Autres subventions et paiements	L'augmentation des dépenses cumulatives et de celles du deuxième trimestre est principalement attribuable au calendrier des paiements versés à l'École de la fonction publique du Canada et pour les services juridiques, ainsi qu'aux recouvrements de coûts liés aux outils de collaboration du GC et à la gestion de la collectivité numérique.	7 362	9 858

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1^{er} avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2025-2026 et celles du deuxième trimestre de 2024-2025 (1^{er} juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
Recettes nettes en vertu d'un crédit	<p>L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit depuis le début de l'exercice est principalement attribuable au calendrier de la perception des recettes liées aux services internes et à l'administration du Compte de pension de retraite de la fonction publique.</p> <p>La baisse des recettes nettes en vertu d'un crédit au deuxième trimestre s'explique principalement par le fait que l'entente relative à l'administration du contrat SAP a été signée plus tôt en 2025-2026 (au premier trimestre), alors qu'en 2024-2025, elle avait été signée au deuxième trimestre.</p>	-3 802	21 406
Autre	Dépenses diverses	951	874
Total partiel du crédit 1		-5 488	30 878
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2025-2026 et celles du deuxième trimestre de 2024-2025 (1 ^{er} juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	<p>Les augmentations des dépenses depuis le début de l'exercice et au deuxième trimestre de 2025-2026 par rapport à celles de 2024-2025 sont principalement attribuables aux assurances et aux prestations de la fonction publique suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le Régime de soins de santé de la fonction publique; 2. le Régime de soins dentaires de la fonction publique; 3. le Régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada; 4. la taxe de vente du Québec et le régime d'assurance parentale; 5. le Régime de services dentaires pour les pensionnés; <p>En général, les augmentations des dépenses d'assurance et d'avantages sociaux de la fonction publique et des charges sociales sont dues aux facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une augmentation du taux d'utilisation des régimes d'avantages sociaux ou de l'accès à ceux-ci; 2. une augmentation des coûts unitaires causée par les nouvelles technologies médicales, les innovations et l'inflation des prix; 3. une augmentation de la population ou des taux de participation aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux; 4. les éléments salariaux du crédit 20, influencés par les augmentations salariales attribuables aux conventions 	179 998	72 976

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2025-2026 et celles du deuxième trimestre de 2024-2025 (1 ^{er} juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
	collectives des membres participants.		
4 Services professionnels et spéciaux	<p>L'augmentation des dépenses depuis le début de l'exercice est principalement attribuable au calendrier des frais de services administratifs seulement du Régime de soins de santé de la fonction publique par rapport à celui de l'exercice 2024-2025.</p> <p>Dans le cadre d'un contrat de services administratifs seulement, le gouvernement du Canada finance son propre régime d'avantages sociaux des employés. Le gouvernement retient les services d'un tiers administrateur, souvent une compagnie d'assurance, pour la prestation de certains services administratifs, comme le traitement et le paiement des demandes de règlement.</p>	27 701	18 401
Recettes nettes en vertu d'un crédit	L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit cumulées depuis le début de l'exercice et au deuxième trimestre est principalement attribuable au calendrier de la perception des recettes provenant des primes du Régime de soins de santé de la fonction publique, des primes du Régime de services dentaires pour les pensionnés et des comptes spéciaux, lesquelles ont été plus élevées en 2025-2026 qu'en 2024-2025.	-63 963	-84 819
Autre	Dépenses diverses	260	119
T partiel du crédit 20		143 996	6 677
Dépenses législatives			

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2025-2026 et celles du deuxième trimestre de 2024-2025 (1 ^{er} juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	<p>Services publics et Approvisionnement Canada impute au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique, au Régime de pensions du Canada, au Régime des rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes.</p> <p>La diminution des dépenses législatives depuis le début de l'exercice et au cours du deuxième trimestre est principalement attribuable au calendrier de l'imputation des cotisations auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux. L'effet net sur les états financiers du SCT sera nul à la fin de l'exercice.</p>	-346 811	-252 064
Total partiel des dépenses législatives		-346 811	-252 064
Dépenses totales		-208 303	-214 509

3. Risques et incertitudes

► Dans cette section

Le SCT gère divers risques et incertitudes tout en assurant une surveillance et un leadership dans le cadre de ses quatre responsabilités essentielles destinées à aider les ministères et organismes fédéraux à respecter les priorités du gouvernement et à obtenir des résultats pour les Canadiens.

3.1 Gestion financière

Le SCT fait face à un risque financier dans la réalisation de ses résultats attendus, compte tenu des pouvoirs existants et prévisionnels, en raison de priorités ministérielles concurrentes et d'un contexte budgétaire difficile, notamment les réductions de dépenses annoncées dans le cadre de la Phase 1 de l'initiative de dépenses gouvernementales responsables. D'autres réductions prévues dans le budget 2025, dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, entreront en vigueur le 1er avril 2026.

De plus, les activités dépendant des accords de facturation interne avec d'autres ministères gouvernementaux présentent également un risque financier pour le SCT si les contributions diminuent dans un contexte budgétaire contraint.

Des prévisions financières continues et une gouvernance solide seront essentielles pour orienter la hiérarchisation des priorités et l'allocation des ressources.

3.2 Financement pour les dépenses en personnel

Le SCT fait face à des risques financiers en raison du caractère temporaire d'une partie du financement du personnel, alors que la majorité de sa main-d'œuvre est permanente. Une gestion prudente des niveaux d'effectifs sera nécessaire en cas de réduction du financement.

Pour mieux gérer les risques associés au financement des dépenses en personnel et assurer en tout temps l'efficacité de la prestation des programmes, le SCT peut mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- **maximiser les gains d'efficience** : viser l'optimisation des processus, l'utilisation de la technologie et la gestion des ressources afin de maximiser l'impact des fonds disponibles;
- **améliorer la planification** : optimiser les structures de gouvernance existantes pour s'assurer que la dotation est axée sur les principales priorités, envisager la possibilité de réaffecter les ressources à des fonctions clés et s'assurer en tout temps de disposer d'un effectif flexible capable de s'adapter efficacement à l'évolution de la demande (par exemple, formation interfonctionnelle).

3.3 Technologies de l'information

Compte tenu des coûts associés à la dette technique existante (par exemple, la maintenance, les mises à niveau, les remplacements), ainsi qu'à la protection en cybersécurité, il existe un risque que le SCT ne soit pas suffisamment positionné pour adopter et intégrer efficacement des outils, y compris l'intelligence artificielle (IA), afin de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. Les limites en matière de préparation, d'infrastructure ou de capacité de la main-d'œuvre pourraient freiner la capacité de l'organisation à tirer parti de ces technologies.

Le ministère utilisera les processus existants de planification financière et les structures de gouvernance pour établir les priorités en matière de besoins critiques en technologies de l'information, y compris les investissements à long terme pour la mise à jour des systèmes informatiques.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

► Dans cette section

Cette section met en évidence les changements importants dans le fonctionnement, le personnel et les programmes.

4.1 Le fonctionnement et les programmes

Il n'y a pas eu de changement important dans le fonctionnement ni dans les programmes durant le trimestre.

4.2 Le personnel

Heather Sheehy, secrétaire adjointe du Secteur des opérations gouvernementales, a quitté le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 24 septembre 2025.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Bill Matthews, secrétaire

Ottawa, Canada

Date :

Annie Boyer, dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date :

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	407 335 539	85 021 841	159 995 572	360 356 159	54 143 350	165 483 705
Crédit 20 – Assurances de la fonction publique	4 004 854 465	1 007 930 707	2 077 043 484	3 843 672 789	1 001 254 347	1 933 046 924
Autorisations législatives						
A111 – Présidente ou président du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	102 300	33 972	50 788	96 400	24 700	49 400
A140 – Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	40 401 171	10 100 293	20 200 586	34 292 799	8 454 194	16 908 388
A145 – Cotisations de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>, d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	0	-22 313 413	-165 426 208	0	231 405 763	184 678 408
Autorisations législatives totales	40 503 471	-12 179 148	-145 174 834	34 389 199	239 884 657	201 636 196
* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.						

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations totales	4 452 693 475	1 080 773 400	2 091 864 222	4 238 418 147	1 295 282 354	2 300 166 825
* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.						

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars) *

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Total de l'exercice en cours utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	5 293 331 441	1 325 277 494	2 536 922 319	5 108 355 622	1 507 861 148	2 709 335 635
2 Transport et communications	1 821 436	173 279	415 681	3 084 503	240 742	517 155
3 Information	2 764 953	408 672	946 046	1 877 280	36 525	203 849
4 Services professionnels et spéciaux	149 639 280	44 237 723	65 416 878	181 375 531	25 576 114	43 594 022
5 Location	62 745 820	2 506 116	30 778 732	24 893 870	529 698	29 300 001
6 Services de réparation et d'entretien	1 259 694	161 862	176 459	2 919 420	9 733	10 313
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	429 371	35 104	58 879	787 243	64 482	125 786
9 Acquisition de machines et de matériel	5 025 130	461 141	481 260	11 819 281	14 937	263 889
10 Paiements de transfert	981 690	200 000	550 000	1 148 310	200 000	550 000

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Total de l'exercice en cours utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
12 Autres subventions et paiements	40 483 058	1 390 699	-1 209 404	3 344 520	-8 584 492	-8 826 952
Total des dépenses budgétaires brutes	5 558 481 873	1 374 852 090	2 634 536 850	5 339 605 580	1 525 948 887	2 775 073 698
Moins les recettes affectées aux dépenses						
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Assurances de la fonction publique	-992 926 565	-288 258 769	-510 979 142	-992 926 565	-203 440 154	-447 015 769
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Dépenses du programme	-112 861 833	-5 819 921	-31 693 486	-108 260 868	-27 226 379	-27 891 104
Total des recettes affectées aux dépenses	-1 105 788 398	-294 078 690	-542 672 628	-1 101 187 433	-230 666 533	-474 906 873
Total des dépenses budgétaires nettes	4 452 693 475	1 080 773 400	2 091 864 222	4 238 418 147	1 295 282 354	2 300 166 825
*	Le tableau ci-dessus comprend les dépenses budgétaires ministériels pour le crédit 1 (Dépenses du programme), le crédit 20 (Assurances de la fonction publique) et les autorisations législatives. Les informations suivantes concernent spécifiquement les dépenses budgétaires brutes pour le crédit 20 (Assurances de la fonction publique) et les autorisations législatives connexes (cotisations de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i> ; versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>). Les dépenses budgétaires brutes correspondent au montant total dépensé avant la déduction des recettes affectées à ces dépenses.					

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025
Dépenses						

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025
1 Personnel	4 993 040 138	1 246 477 895	2 379 586 305	4 830 838 640	1 427 221 191	2 549 692 864
2 Transport et communications	0	13 783	23 503	0	13 448	17 515
3 Information	0	0	0	0	80	80
4 Services professionnels et spéciaux	4 807 789	27 286 080	40 612 852	5 260 714	8 884 595	12 911 971
5 Location	0	0	0	0	0	0
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	0	0	0	0	0	0
9 Acquisition de machinerie et d'outillage	0	0	0	0	0	0
10 Paiements de transfert	500 000	0	350 000	500 000	0	350 000
12 Autres subventions et paiements	0	98 305	2 023 759	0	-19 051	1 768 672
Total	4 998 347 927	1 273 876 063	2 422 596 419	4 836 599 354	1 436 100 263	2 564 741 102

Date de modification : 2025-11-28